



## PROTOCOLE D'ACCORD

### TERRITOIRE D'INDUSTRIE « OUEST ET SUD CREUSOIS »

Entre

**Le territoire « Ouest et Sud Creusois »**, représenté par les EPCI qui le composent:

- **la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse**, représentée par M. Etienne LEJEUNE, son Président,
- **la Communauté de communes Creuse Grand Sud**, représentée par M. Jean-Luc LEGER, son Président,
- **la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest**, représentée par M. Sylvain GAUDY, son Président,

ci-après dénommés les EPCI

d'une part,

ET

- L'État représenté par le Préfet de Département,
- La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
- La Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son directeur régional
- Bpifrance, représenté par son directeur régional
- Pôle Emploi, représenté par son directeur régional
- Business France représenté par son directeur interrégional

d'autre part,

## **Il est convenu ce qui suit :**

### **Préambule**

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut ».

Le territoire creusois composé des Communautés de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, Creuse Sud-Ouest et Creuse Grand Sud a été identifié « Territoire d'Industrie » lors du Conseil national de l'Industrie du 22 novembre 2018. La coopération entre ces 3 EPCI est déjà existante via la mise en œuvre de deux programmes LEADER successifs et le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le présent protocole a pour objet de formaliser l'engagement des parties prenantes à la démarche et à présenter les orientations qui président à l'établissement du contrat de Territoire d'industrie 2020-2022.

### **Situation du territoire d'industrie Ouest et Sud Creusois**

Le territoire Ouest et Sud Creusois (52 730 habitants en 2013), regroupe 3 Communautés de communes : la CC Creuse Grand Sud (26 communes), la CC Creuse Sud-Ouest (47 communes) et la CC Monts et Vallées Ouest Creuse (43 communes). Les deux premières sont regroupées au sein du Syndicat Mixte du Pays Sud creusois.

Il compte 113 communes pour un total de 52 730 habitants (pop INSEE 2013).

Il s'agit d'un vaste territoire rural couvrant la partie Ouest et du Sud du département de la Creuse, soit 46 % de sa surface totale, situé entre les aires urbaines de Guéret et Limoges.

Sa population est en décroissance continue depuis 1968, tendance plus accentuée que la moyenne des territoires ruraux néo-aquitains (-0,48%/an entre 2008 et 2013 pour le territoire en moyenne contre -0,01%/an pour les territoires ruraux), avec un solde naturel fortement déficitaire (-0,91% entre 2008-2013) que n'est pas compensé par un solde migratoire pourtant positif (0,43% entre 2008-2013). Le territoire d'industrie est aussi davantage marqué que les autres territoires néo-aquitains par le vieillissement très prononcé de sa population : les habitants de 60 ans et plus sont 1,4 fois plus nombreux que les moins de 30 ans.

**L'accueil de nouveaux arrivants, dont des jeunes actifs, comme le maintien de la population sur le territoire sont donc des enjeux forts.**

Le territoire est organisé autour de 3 pôles d'activités et de services que sont Bourganeuf (2 500 habitants – 1 470 emplois), Aubusson, sous-Préfecture, (3 400 habitants – 2 627 emplois) et La Souterraine (5 296 habitants – 3 300 emplois), constituant, en complément du chef-lieu de Guéret, l'armature urbaine du département.

Ce territoire fait l'objet d'un contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2019-2021. Dans ce cadre, le territoire a été reconnu en situation de forte vulnérabilité, selon 4 critères :

- Le revenu des ménages.
- L'emploi et le marché du travail.
- Le niveau de formation de la population.
- La démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) étant d'ailleurs en cours de préparation pour validation fin 2019.

En matière de développement économique, une partie de ce territoire, celui de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, bénéficie du dispositif régional « mutations économiques » au même titre que le territoire limitrophe de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Suite à la catastrophe économique et humaine de GM&S Industry à La Souterraine et la perte récente de 157 emplois directs, ce territoire bénéficie ainsi d'un programme d'actions et d'un animateur dédié via un CADET (Contrat Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial). Mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine, ce dispositif se traduit par la présence d'un technicien de la Région sur un territoire subissant une catastrophe économique d'ampleur. Le CADET a pour mission d'être un relais privilégié et une porte d'entrée pour les entreprises et les collectivités du territoire rentrant dans son périmètre d'intervention. Il vise à maintenir et renforcer le tissu économique local tout en favorisant l'émergence d'entreprises innovantes et d'initiatives territoriales de développement.

Géographiquement, le territoire est positionné entre Limoges Métropole et la Communauté d'Agglomération du Grand-Guéret. Bien que sa desserte soit assurée par plusieurs axes routiers majeurs, son degré d'enclavement varie entre le Nord et le Sud.

Au Nord, La Souterraine bénéficie en effet d'une desserte de qualité, située au carrefour de l'autoroute A20 et de la route Centre-Europe Atlantique (RCEA) et sur la grande ligne ferroviaire POLT. Aubusson et Bourganeuf sont reliés à Limoges et à Clermont-Ferrand par la Route Départementale 941, axe structurant, mais non doté d'une deux fois deux voies. La liaison à la RCEA se fait également via les routes départementales n°8 et 912 (depuis Bourganeuf) en partie Ouest et n°942 en partie Ouest (depuis Aubusson et Ahun).

La principale offre locale de transport est constituée par une ligne TER Limoges-Guéret-Felletin-Montluçon.

## Caractéristiques du tissu industriel

### • Une économie en mutation

L'économie du territoire d'industrie a connu de profondes mutations depuis les années 70 pour passer d'une économie à dominante productive à une économie à dominante présentielle, le secteur des services à la population constituant en effet le principal pourvoyeur d'activités et d'emplois.

Le développement de l'économie présentielle n'explique que très partiellement ces mutations. Cette sphère s'est développée à un rythme bien moindre qu'à l'échelle régionale ou nationale. La trajectoire économique du territoire se caractérise surtout par un effondrement de la sphère productive concurrentielle et exportatrice.

La densité d'emploi présentiel reste limitée, comparativement à la moyenne régionale et de province, mais supérieure à celle des territoires néo-aquitains ruraux.

Au sein du territoire d'industrie, le secteur de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse se distingue en conservant un profil productif, bien qu'il n'ait pas été épargné par les cycles récessifs de 2008-2009 et 2011-2014. Il a même accusé les plus grosses pertes d'emplois en 2009 et a été touché de plein fouet en 2017 par l'accident industriel de GM&S.

### • Un potentiel industriel certain avec une – nécessaire - marge de développement

Comme la plupart des secteurs d'activité, l'industrie a connu des pertes d'emplois salariés. Le territoire d'industrie possède une spécialisation marquée dans l'industrie du bois-papier-carton, du secteur textile et habillement, de la métallurgie et fabrication de pièces métalliques. Pour autant, cette spécialisation est source de fragilité en l'absence d'innovation dans les activités existantes et d'accueil d'activités de diversification.

Néanmoins, la sphère productive a pu renaître via :

- une nouvelle dynamique d'innovation autour de l'industrie et des métiers traditionnels des arts textiles / arts tissés, plus marquée sur le secteur d'Aubusson et Felletin ;
- l'émergence de nouvelles filières industrielles, à la valeur ajoutée croissante, à savoir les industries de transformation du bois, bénéficiant de la proximité de massifs forestiers étendus, et la métallurgie, en fabrication ou en sous-traitance sur de la mécanique industrielle, la fabrication de structures et pièces métalliques et notamment le développement d'une mécanique de précision en série courte, câblerie...
- le développement d'activités nouvelles, parfois de niches, sur les biens et équipements de la personne : matelas, agro-alimentaire, matières plastiques, gestion des déchets...

Au 31/12/2018, selon les données CCI 23, le tissu industriel (hors activités de production d'électricité et liées à l'agriculture) se caractérise par 187 entreprises (avec ou sans salariés, 105 entreprises ayant au moins un salarié) représentant un total de 1 456 salariés, soit des baisses respectives de près de 12 % pour le nombre d'entreprises et de près de 17 % pour les salariés sur les 10 dernières années. Le nombre d'entreprises industrielles sur le territoire d'industrie représente plus de 50 % des entreprises creuses du secteur et 41 % des effectifs salariés à l'échelle du département.

Le potentiel industriel se caractérise par des TPE (60% des entreprises), principalement dans les domaines de l'exploitation forestière, mais il faut souligner la forte présence (40%) de PME de 10 salariés et plus, principalement dans les domaines du bois et de l'ameublement, de la métallurgie – mécanique – automobile. Ces PME représentent près de 90 % des salariés de l'industrie. Ces dernières sont localisées sur une vingtaine de communes, contribuant à leur vie économique et résidentielle.

A l'échelle des territoires ruraux de la région Nouvelle-Aquitaine, l'industrie, est, après la construction, le secteur d'activités qui a connu la plus forte diminution de l'emploi entre 2010 et 2015, soit -8,4 %. La tendance sur le territoire d'industrie La Souterraine – Aubusson est néanmoins inverse avec une augmentation de 1,7% contre une forte baisse sur la période précédente 1999-2010 (-20,4%).

En revanche, les chiffres propres à l'emploi salarié dans l'industrie confirment une diminution constante entre 2008 et 2017 (-26,4%), plus marquée sur 2016-2017 (-2,3% contre moins de 1% sur la période 2014-2016).

Enfin, en 2017, l'industrie est le secteur qui a fait l'objet du taux de création le plus important sur le territoire d'industrie (14,4%), supérieure à la moyenne des territoires ruraux néo-aquitains (11,5%).

Même si les données précédentes marquent une perte de vitalité économique d'ensemble du territoire, liée à des facteurs conjoncturels, une partie du potentiel de son développement réside dans sa capacité à mobiliser ses propres ressources et spécificités en structurant et en coordonnant son écosystème, à commencer dans le domaine industriel.

### Des actions complémentaires, déjà engagées ou en cours

Les 3 EPCI du territoire d'industrie souhaitent donc améliorer l'attractivité du tissu industriel en faisant valoir différents atouts. Pour ce faire, plusieurs leviers ont été activés ou sont en passe de l'être :

- **Le contrat de dynamisation et de cohésion sur le territoire de projet signé en 2018 avec la Région Nouvelle-Aquitaine**, avec notamment un accompagnement significatif à l'ingénierie de revitalisation du territoire au sens large :
  - 0.5 ETP chef de projet « économie, emploi, formation » sur chacun des 3 EPCI.
  - 0.75 ETP chargée de mission thématique « croissance verte » (poste resté vacant jusqu'en octobre 2019).
  - 0.75 ETP chargée de mission thématique « revitalisation des centres-bourgs ».
- Des **dispositifs d'animation et d'accompagnement ciblés** sur l'emploi, la formation et les compétences et qui concernent les filières industrielles :
  - Le CADET sur le territoire de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse.
  - L'ADECT (Action de Développement de l'Emploi et des Compétences Territoriales) « Mille Sources » sur les Communautés de communes Creuse Sud-Ouest, Creuse Grand Sud et le PETR Monts et Barrages (87) limitrophe.
- **Des actions propres au territoire et au développement des filières spécifiques** à maintenir et/ou renforcer :
  - **Animation par les agents de développement économique des EPCI**, portée par des élus moteurs, en s'appuyant sur un réseau d'acteurs larges. Les acteurs de l'industrie développent des synergies à travers notamment les clubs des entrepreneurs locaux. De nombreux rendez-vous (visites d'entreprises...), notamment sur Monts et Vallées Ouest Creuse, jalonnent l'année permettant aux différents acteurs du territoire de confronter régulièrement leurs problématiques. Il s'agit toutefois de renforcer ces échanges, sur l'ensemble du territoire.
  - **Animation de l'écosystème « forêt-bois »** : avec des personnes ressources pour les industriels locaux de la filière bois et pour le développement de nouveaux projets, notamment autour du bois construction ou de la valorisation de biomasse, dans le respect de pratiques de développement durable :
    - animateur forestier de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.
    - Charte forestière du Parc Naturel de Millevaches, intéressant la partie Sud du territoire d'industrie.
  - **Stratégie sur la filière Arts Textiles/Arts tissés** : Un regroupement d'acteurs locaux s'est mis en place pour développer une stratégie territoriale « Pôle art textile/art tissé d'Aubusson-Felletin » d'intérêt régional, afin de développer l'offre de prospective, l'accompagnement et l'accueil des porteurs de projets. Cette stratégie s'appuie notamment sur le concept marketing « Univers Aubusson » et sur les actions portées par le « Cluster textile de Creuse », fédéré par Lainamac. A ce titre, la CCI porte, avec l'ensemble des partenaires du pôle, un projet de création d'une pépinière-hôtel-

atelier d'entreprises en cœur de ville d'Aubusson, afin d'offrir de nouvelles opportunités d'installations à de futures créations de la filière. Il s'agit aujourd'hui de s'appuyer sur ces deux initiatives structurantes pour développer une véritable stratégie autour du développement de la filière « Art Textile/ Art tissé » sur l'ensemble du territoire.

- **Sur la métallurgie** : La catastrophe économique de GM&S Industry a mis en exergue les besoins des industries métallurgiques du territoire d'être accompagnées dans leur projet de développement notamment au niveau des infrastructures (immobilier vieillissant et pollués ne répondant plus aux normes) mais également en termes d'équipements (maintien de la compétitivité), afin de rester productives et innovantes. Ce secteur souffrant grandement d'un déficit d'image, la question du recrutement et de la formation sont des questions centrales pour les industries métallurgiques du territoire de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse qui doivent faire face à un vieillissement conséquent des effectifs. La démarche « Territoire d'Industrie » représente donc une opportunité de transformer des problématiques structurelles en opportunités sur les champs de l'immobilier, du recrutement et de la formation.

D'ores et déjà, les entreprises du territoire de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse sont suivies et accompagnées dans leur projet de développement. Cela se traduit notamment par un accompagnement très fort autour des projets entrant dans le champ de compétence de l'immobilier d'entreprise. Cette stratégie se traduit par la possibilité aux entreprises de bénéficier d'aides directes de la part de la collectivité ou de bénéficier d'un portage immobilier sur des projets d'ampleur ayant un fort impact en termes de création d'emplois et en termes d'image pour le territoire.

- **Développement d'une stratégie transversale de la filière design**, autour du lycée Raymond Loewy, en relation avec ADI Nouvelle Aquitaine, et le service Design de la Région Nouvelle Aquitaine : Le périmètre de Territoire d'Industrie bénéficie de la présence de plusieurs organismes de formation (Lycée Agricole d'Ahun, LMB de Felletin, Lycée Raymond Loewy à La Souterraine) une réflexion engagée autour du Design et des connexions avec différentes structures du département de la Creuse a rapidement trouvé sa place dans un projet de développement de la filière Design.

Dans les années 1980, le lycée d'enseignement général de La Souterraine a pris une teinte particulière avec l'ouverture d'un baccalauréat technologique « arts appliqués » et l'ouverture de trois B.T.S. Design (Design d'espace, Design de produit, et Communication). Cette spécificité a depuis fait la renommée du Lycée Raymond Loewy. En 2012, l'offre s'est étoffée avec l'ouverture d'un Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués (DSAA équivalent bac +4), écoresponsable. A la rentrée 2018, le DN MADE « Matériaux » parcours textile ouvre ses portes, complétant ainsi l'offre de formation par la quatrième composante de DNMADE design (le seul de Nouvelle Aquitaine).

La présence de ces formations représente un formidable atout pour le Territoire d'Industrie. La thématique du Design étant de plus en plus prégnante dans les stratégies de développement des entreprises, sa transversalité ne fait aucun doute avec les différents établissements d'enseignements secondaires ou encore avec d'autres structures participant au rayonnement du territoire comme l'Office Internationale de l'Eau (La Souterraine) ou la Cité Internationale de la tapisserie (Aubusson).

La stratégie de la structuration de la filière Design s'articule autour de 3 axes :

1. Le renforcement de la visibilité de la formation dans un univers concurrentiel ;
2. L'émergence d'un écosystème facilitant la création et le développement de projet professionnels pour favoriser l'installation des jeunes diplômés sur le territoire ;
3. Faciliter la restructuration postbac.

- **Un engagement dans une politique d'accueil et d'attractivité globale**, comme point d'entrée en matière de développement économique et résidentiel (mobilité des créateurs ou salariés et de leurs conjoints/familles) : les 3 EPCI sont en effet lauréats de l'appel à projets « Accueil et attractivité » en Massif Central et vont bénéficier de soutien à l'ingénierie et à des actions. Ces moyens seront également mobilisés pour la mise en œuvre des actions de la candidature à « territoire d'industrie », notamment pour créer les conditions d'accueil globales d'entrepreneurs et salariés sur le territoire (habitat, enfance...).
  
- **Un travail complémentaire sur l'image du territoire**, notamment illustré par deux candidatures à l'appel à projet de la Région « Nouvelle Organisation Touristique des Territoires » (NOTT) : la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse a été lauréate et les Communautés de communes Creuse Grand Sud et Creuse Sud-Ouest travaillent avec le Lac de Vassivière, et les EPCI Les Portes de Vassivière et de Noblat à un dépôt fin 2019.
  
- **Des compétences croissantes des EPCI en matière de planification et d'aménagement de l'espace**, visant à mieux exercer leurs compétences obligatoires en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises, à créer les conditions du maintien et de l'attractivité, en co-construction avec les acteurs locaux, notamment les chefs d'entreprises :
  - Proposition d'offre immobilière pour le maintien et l'accueil d'entreprises, notamment par l'aménagement et l'extension de zone d'activités économiques et la mise à disposition de locaux artisanaux et commerciaux par les EPCI et/ou communes,
  - Des opérations d'investissement visant à créer et/ou rénover de l'immobilier à vocation économique : dernier commerce intercommunal et/ou communal dans les centre-bourg, maîtrise de foncier en vue d'aménagement, reconquête de friche... qui nécessitent des moyens financiers importants,
  - Le soutien et la participation à des structures d'accompagnement à la création et développement d'entreprises, avec notamment la présence de pépinières 2cube à Aubusson et Peps23 à la Souterraine. Ces outils sont adaptés au territoire rural puisque l'accompagnement se fait avec ou sans hébergement, et avec la possibilité de location de locaux. La présence des Maisons de l'Emploi et de la Formation d'Aubusson et de la Souterraine renforcent aussi l'offre de services sur les domaines de l'emploi, la formation, l'orientation, l'insertion, la mobilité au bénéfice des territoires, des entreprises et des usagers, et aussi dispositif GPECT/ADECT.
  - Réflexion départementale sur un SCOT.
  - Réflexion départementale sur un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).
  - Démarches de PLUi (en cours sur les 3 EPCI).
  - Réflexions sur des ORT (Opérations de Revitalisation de Territoire).
  - Conventions sur le Schéma Régional de Développement Économique d'innovation et d'Internationalisation SRDEII, signées ou en cours.
  - Déploiement du Très Haut Débit par la fibre optique via un engagement financier des EPCI auprès du syndicat mixte DORSAL dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique.
  - Participation active aux négociations sur la couverture en téléphonie mobile (dispositif « New Deal mobile »).

**Les 3 EPCI et leurs partenaires ont donc logiquement souhaité s'inscrire dans le dispositif « territoire d'industrie » pour améliorer l'attractivité du tissu industriel, travailler et co-construire avec les industriels une véritable valeur ajoutée par filière. Plus largement, il s'agira de repenser les relations du territoire à son tissu industriel, par un pilotage et une coordination de différents dispositifs en proximité.**

## Ambitions et priorités des parties prenantes

### L'État

Le Gouvernement conduit une stratégie déterminée de reconquête industrielle et de développement des territoires centrée sur les enjeux de recrutement, d'innovation, d'attractivité et de simplification.

L'État s'engage à mettre en œuvre une offre de services intégrée à destination des territoires. Sa valeur ajoutée repose sur le fait que ces outils soient portés à la connaissance des Territoires d'industrie, rapidement mobilisés et rendus flexibles pour s'adapter aux spécificités des projets portés par les Territoires d'industrie.

### La Région Nouvelle-Aquitaine,

Créer les conditions de développement de l'industrie sur les territoires est au cœur de la politique de développement économique et territorial de la Région. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du SRDEII adopté en 2016.

La politique contractuelle territoriale contribue au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles.

La Région assurera le pilotage du dispositif « Territoires d'industrie » en recherchant la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

A l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » dès 2014, la Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique industrielle ayant pour objectif d'améliorer la compétitivité des entreprises régionales et la modernisation de l'outil de production, en veillant à la prise en compte des enjeux du numérique, du développement durable, de la formation et du recrutement.

La Région considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques, et notamment dans le cadre des Territoires d'industrie.

Elle mobilisera ainsi ses différents dispositifs de soutien en fonction des projets proposés.

### Territoire d'Industrie Ouest et Sud Creusois

Les 3 EPCI souhaitent poursuivre et développer ces actions en matière de développement économique et aménagement du territoire (cf actions complémentaires déjà engagées ou en cours), en vue plus particulièrement de renforcer et dynamiser le tissu industriel local.

Les priorités portent sur :

- Une meilleure interconnaissance entre les territoires (EPCI) et le tissu industriel local, permettant d'identifier et qualifier les besoins des entreprises, ceux d'aujourd'hui et de demain, afin notamment de faire évoluer la réponse économique territoriale.
- Une offre immobilière adaptée incluant des possibilités d'hébergement, une couverture numérique renforcée, une remobilisation et une réhabilitation de foncier et bien immobilier vacant, une adaptation aux besoins émergents.
- Accompagner techniquement (soutien aux pépinières,...) et financièrement - quand cela est possible - les créations et développement d'entreprises.
- Aider à l'émergence de filières et/ou au maintien des spécificités économiques locales, par de l'animation dédiée, des coopérations et des partenariats soutenus,...
- Participer à une meilleure image du territoire et du tissu industriel pour valoriser nos savoir-faire et talents, susciter des envies auprès des jeunes, attirer de nouveaux porteurs de projets et collaborateurs : faire du tissu industriel une vitrine de notre territoire.



## Engagement général des parties

- La Région Nouvelle-Aquitaine est chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale et s'engage, en articulation avec sa politique contractuelle territoriale, à mobiliser ses services et ses dispositifs existants pour accompagner les projets portés par le Territoire d'industrie.
- L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et de celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie.
- Les 3 EPCI assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels et les partenaires socio-économiques locaux.
- Les industriels contribuent à l'animation de proximité de la démarche en lien avec les élus.
- Les opérateurs publics et autres partenaires apportent des réponses adaptées et accompagnent les projets du Territoire d'Industrie

## Enjeux et projet de plan d'actions

Une phase de concertation avec l'ensemble des partenaires a débuté pour définir le plan d'actions. Ce dernier doit s'appuyer sur les ambitions et propositions des acteurs économiques afin d'être à la hauteur des enjeux du développement industriel du territoire d'industrie. Les enjeux suivants ont d'ores et déjà été identifiés avec les partenaires et croisent les 4 axes du dispositif « Attirer », « Recruter », « Innover » et « Simplifier » :

- **Enjeu n°1 : repenser la relation entre le territoire et son industrie afin de renforcer l'attractivité**
  - Créer ou recréer des relations entre les partenaires institutionnels, techniques et/ou financiers, et les chefs d'entreprises, connaître le tissu industriel, assurer une veille sur leurs besoins d'aujourd'hui et de demain. Un enjeu fort est donc la mise en place d'outils facilitant les échanges/rencontres et une gouvernance partagée multi-partenariale sur ce dispositif.
  - Faire connaître les industries locales, leurs talents et plus globalement les métiers de l'industrie, sur le territoire et à l'extérieur, mieux communiquer. Cet enjeu passe aussi par l'image positive que les industriels porteront sur le territoire et ses potentiels.
- **Enjeu n°2 : réussir les transitions et innover**
  - Animations de filières basées sur la valorisation des ressources naturelles spécifiques (bois, métallurgie et Arts Textiles/Arts tissés), pour encourager de nouveaux débouchés, en s'appuyant sur les actions déjà engagés sur les EPCI et en les essaimant sur l'ensemble du territoire d'industrie.
  - Soutenir et développer la labellisation et les certifications pour donner plus de lisibilité et de gages de confiance aux entreprises locales : reconnaissance des compétences /savoir-faire et des produits (Entreprise du Patrimoine Vivant, Indication Géographique,...), image à l'extérieur (innovation, fidélisation sur valeurs reconnues, accès à nouveaux marchés,...) comme à l'intérieur (organisation plus claire, procédures adaptées, conditions de travail améliorées, nouveaux talents...).
- **Enjeu n°3 : garantir localement les compétences et l'emploi du tissu industriel**
  - Attirer des actifs dans l'industrie : il s'agit d'accompagner les entrepreneurs dans la qualification de leurs besoins de compétences, dans leurs projets de recrutements, mais également de renforcer la captation de candidats par un appui à leur démarche globale d'installation de la personne sur le territoire.
  - Resserrer le lien entre les établissements d'enseignement et entreprises.
  - Tester la pertinence de nouveaux dispositifs innovants d'apprentissage et d'insertion

pour capter des futurs créateurs et répondre aux besoins en main d'œuvre.

Ces objectifs seront développés et traduits en plan d'actions concret dans le cadre du Comité de pilotage, du comité de projet et de l'équipe projet.

### **Modalités de gouvernance et de pilotage de proximité du projet envisagées à l'échelle du Territoire d'industrie « Aubusson-La Souterraine »**

Les 3 EPCI souhaitent impliquer à tous les stades du dispositif des chefs d'entreprises industrielles de leurs territoires respectifs. Dans un souci d'assurer une bonne implication et un suivi régulier, les 3 EPCI conviennent de désigner **au moins 1 référent industriel par EPCI**. Ceux-ci co-animeront et co-présideront avec les élus référents des EPCI les réunions du comité de pilotage et du comité de projet.

- **Un Comité de pilotage**, instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet est composé :
  - du président, du vice-président délégué à l'économie et des chefs de projet « économie, emploi et formation » des 3 EPCI
  - des référents industriels des 3 EPCI pour ce dispositif
  - des Présidents du syndicat mixte du Pays Sud Creusois et du PETR Monts et Barrages dans le cadre de l'ADECT « Mille Sources », ainsi que de leurs chargés de mission
  - des élus de la Région Nouvelle Aquitaine en charge du dispositif
  - de l'animateur du dispositif CADET, référent de la Région Nouvelle-Aquitaine
  - de Mme La Préfète de la Creuse ou son représentant
  - des responsables locaux des opérateurs de l'Etat
  - du Président de la CCI de la Creuse ou son représentant

Ce comité de pilotage se réunira **au moins une fois par an**.

- **Un Comité de projet**, chargé de définir les besoins, de proposer des actions et de les faire évoluer tout au long du contrat, est composé :
  - Des Vice-Présidents délégués à l'économie et des chefs de projet « économie, emploi, formation » des 3 EPCI.
  - Des référents industriels des 3 EPCI sur ce dispositif.
  - Des représentants territoriaux des partenaires et opérateurs, dont un agent représentant la Région Nouvelle-Aquitaine.
  - Du représentant de la CCI de la Creuse.
  - Selon les actions :
    - ✓ Des animateurs du Pays Sud Creusois, de l'ADECT Mille Sources et du CADET.
    - ✓ Des représentants des pépinières du territoire d'industrie : 2 Cube et Peps23.
    - ✓ Des partenaires socio-économiques volontaires (Club des entrepreneurs, ADI Nouvelle Aquitaine, MEFAA, partenaires de l'insertion socioprofessionnelle ...).

Ce comité de projet se réunira au moins 2 fois par an et autant que nécessaire selon les besoins de la mise en œuvre et de l'évaluation.

- **Les Vice-Présidents délégués à l'économie, le chef de projet « économie, emploi, formation » et les référents industriels désignés de chaque EPCI** sont chargés d'animer la démarche et de rendre compte de l'avancement au sein de chaque EPCI.
- **Une équipe-projet** constituée des chefs de projets « économie, emploi formation » des EPCI et du référent du dispositif à la Région Nouvelle-Aquitaine est chargée de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la démarche.

Le présent protocole constitue une base commune à l'établissement du contrat de Territoire d'industrie « Ouest et Sud Creusois »

Fait à ....., le , en X exemplaires,

La Préfète de la Creuse

Le Président du Conseil  
Régional Nouvelle-Aquitaine

**Magali DEBATTE**

**Alain ROUSSET**

Le Président de la Communauté  
de communes Monts et Vallées  
Ouest Creuse,

Le Président de la  
Communauté de  
communes Creuse Sud-  
Ouest,

Le Président de la Communauté  
de communes Creuse Grand  
Sud,

**Etienne LEJEUNE**

**Sylvain GAUDY**

**Jean-Luc LEGER**

*Le Directeur délégué  
de la Banque des  
Territoires*

*Le Directeur territorial  
délégué de la Vienne  
de Pôle Emploi*

*Le Directeur régional  
de Bpifrance*

